

Compte rendu de la séance du 23 mars 2023

Présents :22 /Absent ayant donné pouvoir : 1 Mme S.Taillade /Votants : 23

Délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal de Fontbielle

Lors de sa séance du 02 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la proposition d'achat, à hauteur de 86 250€, faite par M. Cancé et Mme Chakur. Il y a quelques semaines, le projet des acquéreurs s'est finalement vu refusé en l'état par les banques. La saison touristique étant sur le point de commencer et face à cette situation d'urgence et inattendue, la solution alternative validées par le conseil est de passer une Délégation de Service Public, pour une durée de 9 ans, à partir du 1^{er} avril 2023, avec une redevance annuelle de 9 372€ à partir du 1^{er} avril 2024 et jusqu'au 31 mars 2032.

Vote pour :23 contre :0 abs : 0

Renouvellement de la convention de foretage avec la S.A Carrières Prat

Madame le Maire rappelle que la société CARRIERES PRAT a été autorisée à poursuivre l'exploitation d'une carrière de roches massives sur le territoire de la commune de Neuvéglise-sur-Truyère, en date du 4 novembre 2013.

L'exploitation de la carrière pouvant générer des perturbations pour la commune et les riverains, une convention destinée à prévenir les difficultés pouvant résulter de l'activité de la carrière et à instaurer une compensation d'usage et de nuisance a été signée. Les élus valident le renouvellement de cette convention renégociée.

Vote pour :23 contre :0 abs : 0

Vote du budget primitif réseau chaleur 2023

Les élus approuvent le 1^{er} budget prévisionnel dédié au réseau chaleur, qui s'équilibre à hauteur de 55 100€ en fonctionnement et 159 777€ en investissement.

Vote pour : 23 contrez :0 abst : 0

Projet de renouvellement du parc d'éclairage public

L'éclairage public à Neuvéglise-sur-Truyère (plus de 700 points lumineux) représente près de 50 % des consommations d'électricité de la commune. Une partie a déjà été passée en led au cours de diverses interventions du SDE, mais à ce jour, le parc restant à modifier est de plus de 400 points, dont 20 lampadaires inadaptés aux logiques actuelles d'extinction de nuit avec vidéosurveillance.

Le projet consiste donc à rénover les 56 % restant du parc d'éclairage public. Le cout global pour cette opération est estimé à 225 700€ HT, dont 13 500€ HT pour le secteur de la ZA qui doit être traitée pour s'adapter au système de vidéosurveillance installé.

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal participe à hauteur de 50% du coût global de l'opération. Le reste à charge pour la commune serait donc de 50%, soit 112 850€.

Compte tenu de l'importante enveloppe financière que cela représente et considérant l'extinction nocturne de l'éclairage public contribue aussi à la démarche d'économie, de décarbonation et de sobriété énergétique, les élus décident de commencer l'opération, en 2023, par l'adaptation proposée pour le secteur de la zone artisanale soit 13 500€ HT et d'envisager la suite du programme sur les budgets suivants.

Vote pour : 23 contrez :0 abst : 0

Convention pluriannuelles d'exploitation agricole

Les conventions pluriannuelles d'exploitations agricoles étant toutes arrivées à échéance, des réunions pour leur renouvellement se sont tenues dans les mairies déléguées concernées par ces locations de biens de sections. Suite à la réception en mairie des pièces requises et de l'approbation des projets de conventions, les CPEA suivantes sont validées par le conseil municipal, en précisant que l'indice national des fermages établi chaque année par arrêté préfectoral sera appliqué à l'ensemble.

Vote pour : 23 contre : 0 abst : 0

Section de la Chaumette

Parcelle		Superficie	Locataire
ZC n° 8	1800	18 ares	HUGON Christian
ZB n°14 p	22200	2 ha 22	HUGON Christian
ZD n°1 P	20900	2 ha 09	HUGON Christian
total	44900	4 ha 49 ares	495,06 €

Section de Tagnac

Parcelle		Superficie	Locataire
ZM n°29 p	4390	1 ha 20	PONS Sandrine
ZN 23 p	1250	0 ha 12 ares 50 ca	PONS Sandrine
ZO 4 p	3540	0 ha 35 ares 90 ca	PONS Sandrine
total	57 780	5 ha 78 ares 80 ca	101,22 €

Section de Chambernon/Tagnac

Parcelle		Superficie	Locataire
ZM n° 2	3900	39 ares	REGIMBAL Thierry
ZM n° 24 p	26000	2 ha 60	REGIMBAL Thierry
G n°686p	50000	5 ha	REGIMBAL Thierry
ZM 29	12300	1 ha 23 ares 00 ca	REGIMBAL Thierry
total	92 200	9 ha 22 ares	1 016,60 €

Section de Chambernon

Parcelle		Superficie	Locataire
ZL n°6 p	7400	74 ares	GAEC DU RUISSEAU
ZD n°9	4900	49 ares	GAEC DU RUISSEAU
ZL n°6 p	12300	1 ha 23 ares	GAEC DU RUISSEAU
total	24600	2 ha 46 ares	271,24 €
ZM n°23	11500	1 ha 15 ares	SAVAJOLS Laure
ZD n°22 p	12300	1 ha 23 ares	SAVAJOLS Laure
total	23800	2 ha 38 ares	262,42 €
ZK n°1	12500	1 Ha 25 ares	GAEC DES BARAQUES
total	12500	1 ha 25 ares	137,82 €

Section de Costeirac

Parcelle		Superficie	Locataire
ZX n°40	11500	1 ha 15	GAEC CHANSON SAVOYE
total	11 500	1 ha 15 a	126,80 €

Section Chambernon/Vernuéjols

Parcelle		Superficie	Locataire
ZK n°43	10000	1 ha	SAVAJOLS Laure
total	10000	1 ha 00	110,26 €
ZO n°11	13000	1 ha 30	GAEC DU BOIS DU BRAME
total	13000	1 ha 30	143,34 €
total	23 000	2 ha 30 a	

Section de Vernuéjols

Parcelle		Superficie	Locataire
ZP n° 14	37200	3 ha 72 ares	GAEC PORTAL Lucien et Solange
ZR n°8	14600	1 ha 46 ares	GAEC PORTAL Lucien et Solange
total	51800	5 ha 18 ares	571,15 €
ZW n°17	1200	12 ares	GAEC DU BOIS DU BRAME
ZW n°18	2400	24 ares	GAEC DU BOIS DU BRAME
total	3600	36 ares	39,70 €
total	55 400	5 ha 54 a	

Section Costeirac/Vernuéjols

Parcelle		Superficie	Locataire
ZX n° 15 p	50250	5 ha 02 ares 50 ca	GAEC ENTRE EPI ET TRUYERE
total	50250	5 ha 02 ares 50 ca	554,05 €
ZX n° 14	5700	57 ares	GAEC DU BOIS DU BRAME
total	5700	57 ares	62,85 €
ZX n° 15 p	31500	3 ha 15 ares	GAEC CHANSON SAVOYE
total	31500	3 ha 15 ares	347,32 €
total	87 450	8 ha 45 a	

Section de Fraissinet

Parcelle		Superficie	Locataire
F 69 partie	1,87	1 Ha 87 a 00 ca	Denis SADOUL
A 568 partie	4,7263	4 Ha 72 ares 63 ca	Denis SADOUL
G 174 partie	3,48	3 Ha 48 ares 00 ca	Denis SADOUL
G 174 partie	1,85	1 Ha 85 ares 00 ca	Denis SADOUL
total	11,9263	11 Ha 92 ares 63 ca	1315 €

Section de Recoules

Parcelle		Superficie	Locataire
C 70 partie	2,38	02 Ha 38 ares 00 ca	EARL DES CLARJADES
C 25 partie	0,88	88 ares 00 ca	EARL DES CLARJADES
C 299	0,32	32 ares 00 ca	EARL DES CLARJADES
C 70 partie	2,94	02 Ha 94 ares 00 ca	EARL DES CLARJADES
total	6,5200	6 ha 52 ares	718,90 €

Section de Malefosse (Oradour)

Parcelle		Superficie	Locataire
B 1012	0,24	24 ares	GAEC RODIER COUDY
total	0,24	24 ares	26,46 €

Section de Rouire

Parcelle		Superficie	Locataire
B 1098	0,5767	57 a 67 ca	VIDALENC RENE
A 464 partie	1,88	1 Ha 88 ares 00ca	VIDALENC RENE
A 396 partie	0,2022	20 ares 22 ca	VIDALENC RENE
total	2,6589	2 ha 65 ares 89 ca	293,17 €

Participation de la commune à la protection complémentaire santé de ses agents

La municipalité de Neuvéglise/Truyère souhaite poursuivre sa politique d'accompagnement sociale de son personnel. Elle participe depuis plusieurs années à la protection des risques liés à l'incapacité de travail dénommés encore « risque prévoyance ». Les élus, à l'unanimité, approuvent la mise en place d'une participation de la commune au "risque santé" de ses agents.

Vote pour : 23 contre : 0 abst : 0

Dossiers fonciers

-Le conseil municipal valide la vente de 2 parcelles privées communales cadastrées P778 (pour 104m²) et P 780 (pour 38m²), au tarif cadre de 5€/m² (conformément à la délibération n° 2017-092) à la SARL Anatisma (camping privé de Lanau), pour lui permettre de mettre en conformité son installation privée d'assainissement.

Vote pour : 23 contre : 0 abs : 0

-Régularisation foncière sur le secteur de Pierrefiche afin d'élargir la voirie et d'adoucir l'embranchement, par la cession gracieuse d'une portion de 22ca (issue de la parcelle cadastrée 145F208 de Mathieu Théron) en bordure du chemin rural.

(M Théron, intéressé par l'objet, sort de la salle et ne prend part ni aux discussions ni à la délibération)

Vote pour : 22 contre : 0 abst : 0

-Régularisation du dossier foncier d'échange de parcelles à la Table du loup portant Monsieur PEYRAC Michel et Madame JEMINET Marie Noëlle comme successeurs de M .BEC, aujourd'hui décédé, dans le dossier.

(MN Jeminet, intéressée par l'objet, sort de la salle et ne prend part ni aux discussions ni à la délibération)

Vote pour : 22 contre : 0 abst : 0

-Les élus valident le principe de la régularisation foncière à Polignac en cédant à M.et Mme Champroux Georges et Josiane, 31 m² en bordure de voie communale qu'ils ont physiquement intégrés à leur propriété adjacente. L'ensemble des frais seront à la charge des acquéreurs. S'agissant d'un accotement de voie publique, il convient de soumettre ce dossier à une enquête publique préalable.

Vote pour : 23 contre : 0 abst : 0

Autres décisions prises par le conseil :

-Approbation du principe de rédaction des actes authentiques en la forme administrative. Pour ces actes non complexes d'acquisition ou de vente de biens meubles ou immeubles, le Maire fera office de notaire et les adjoints avec une délégation seront autoriser à signer pour la commune.

Vote pour : 23 contre : 0 abst : 0

- Modification du tableau des ressources humaines afin de transformer le poste de secrétaire de mairie à 24/35 en poste d'adjoint administratif ou de rédacteur à 17.5/35 à partir du 1^{er} juillet 2023.

Vote pour : 23 contre : 0 abst : 0

- Mise à jour du tableau du régime indemnitaire des titulaires et stagiaires, dans la catégorie Atsem.

Vote pour : 23 contre : 0 abst : 0

- Les élus valident les sollicitations financières de l'Europe, de l'Etat, de la région et du Département pour les projets et chantiers de l'école, de la création de logements accessibles rue du Bournet, de la rénovation thermique de la mairie et du camping municipal.

Vote pour : 21 contre : 0 abst : 2

-Les élus se prononcent contre l'adhésion de Saint-Flour Communauté au Syndicat mixte ouvert « Cantal attractivité

Vote pour : 21 contre : 0 abst : 2